

Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse

DESCRIPTION DU PROJET

La Bruyère fait partie de la Hesbaye, une région naturelle qui s'étend sur les provinces du Brabant flamand, du Brabant wallon, de Liège, de Limbourg et de Namur.

Le paysage hesbignon est constitutif de l'identité rurale de la commune de La Bruyère. Il se caractérise notamment par d'amples horizons découverts, par l'absence de grands massifs forestiers et par les vastes campagnes ouvertes, parsemées de villages et de bosquets. Cette richesse paysagère demande à être découverte aussi bien par les habitants de la commune que par les touristes qui la visitent.

Les modes actifs, tels que le vélo et la marche à pied sont particulièrement propices à une découverte consciente et à l'observation du paysage culturel dans lequel se situe La Bruyère. C'est pourquoi ce projet propose l'aménagement de deux parcours pour modes doux, le premier entre Saint-Denis et Emines et le deuxième entre Meux et Bovesse en traversant le paysage rural qui sépare les villages.

Ces deux itinéraires remplissent la double fonction de contribuer, de par la qualité de leur tracé, à l'intérêt touristique de La Bruyère et de répondre aux besoins de mobilité quotidienne des habitants de la commune.

- Ils sont susceptibles d'accueillir des balades d'une journée de touristes visitant La Bruyère et souhaitant découvrir activement son patrimoine bâti et naturel. En effet, La Bruyère doit l'essentiel de son attractivité touristique au caractère rural de la commune. L'aménagement de telles promenades correspond ainsi à l'expérience recherchée par les visiteurs et exploite le potentiel touristique de la commune. La Maison de la Mémoire Rurale et le Syndicat d'Initiative concentrent déjà leurs efforts sur la mise en valeur de la richesse agricole de la commune. Les itinéraires pourraient par ailleurs venir enrichir le réseau de « La Hesbaye à vélo », qui comprend pour l'instant 5 circuits conçus sur 131 km.
- La promenade contribue également à améliorer les liaisons inter-village pour les habitants se déplaçant à pied ou à vélo et les sensibilise en même temps à l'héritage culturel de la commune. Par rapport à la voiture, les modes actifs présentent l'avantage de générer un minimum de nuisances, en termes de sécurité routière, de pollution et de nuisances sonores. Ce projet contribue ainsi à un cadre de vie plus accueillant pour ses habitants par une meilleure gestion de la mobilité au niveau de la commune.

Les rues concernées par les liaisons revêtent des fonctions différentes et présentent des exigences particulières pour des aménagements piétons et cyclistes sécurisés. Au moment de l'activation de la fiche, les aménagements concrets devront être déterminés par le biais d'une analyse technique effectuée par un bureau d'étude. Une attention particulière sera notamment accordée

- aux carrefours au niveau des routes nationales
- à l'orientation facilitée des cyclistes et des piétons par un balisage et une signalétique claire et lisible qui permet notamment de repérer les liaisons pour modes doux à privilégier
- à la possibilité d'élargir la chaussée, notamment sur les voiries qui ne sont pas équipées de trottoir, et où le croisement entre cyclistes et voitures est potentiellement dangereux
- à l'aménagement de bandes cyclables lorsque cela est possible
- à la visibilité des marquages
- aux possibilités de stationnement pour vélo aux principaux points d'attraction (cœur de village, ...).

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande de développer les liaisons douces inter-villages a été exprimée lors des consultations et plus particulièrement lors des rencontres avec les jeunes de l'entité.

Un groupe de travail spécial mobilité s'est ensuite réuni à 2 reprises et a émis des propositions de projets présentés en CLDR et validés par celle-ci.

Lors du diagnostic participatif, les habitants soulignent également des besoins en infrastructures pour développer le tourisme comme les itinéraires adaptés pour les vélos et les piétons.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le développement de liaisons pour modes doux entre les villages de La Bruyère est en adéquation avec la volonté de la commune de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture sur son territoire.

Dans cette optique, plusieurs aménagements ont été réalisés, comme

- la réfection progressive des trottoirs, la priorité allant aux axes menant vers les lieux de transport en commun et les écoles, rue d'Emines à Rhisnes, rue du Village et rue Janquart à Meux
- la mise à sens unique d'une partie de la rue Janquart à Meux
- le réaménagement des espaces publics
- des actions progressives pour l'amélioration des pistes cyclables la priorité étant donnée aux emplacements stratégiques, tels que les abords des abribus ou des gares.

Actuellement, les aménagements existants pour modes doux présentent encore des faiblesses. Généralement, à l'intérieur des villages, des dispositifs sont prévus pour sécuriser les modes doux (trottoirs, ...), mais ces aménagements n'offrent pas de liaison entre les villages. La N4 et la N904 sont équipées de pistes cyclables. Toutefois, vu la charge de trafic importante, ces pistes restent peu sécurisantes. Ce projet entend en partie répondre à cette problématique.

Dans son ensemble, le PCDR contribue à insuffler un nouvel élan à la dynamique communale en matière de mobilité en intégrant divers projets qui ont pour but la promotion des modes actifs, à savoir :

I.05. Mettre en place un pédibus/vélobus intergénérationnel dans le cadre scolaire

I.10. Elaborer d'un plan communal de mobilité

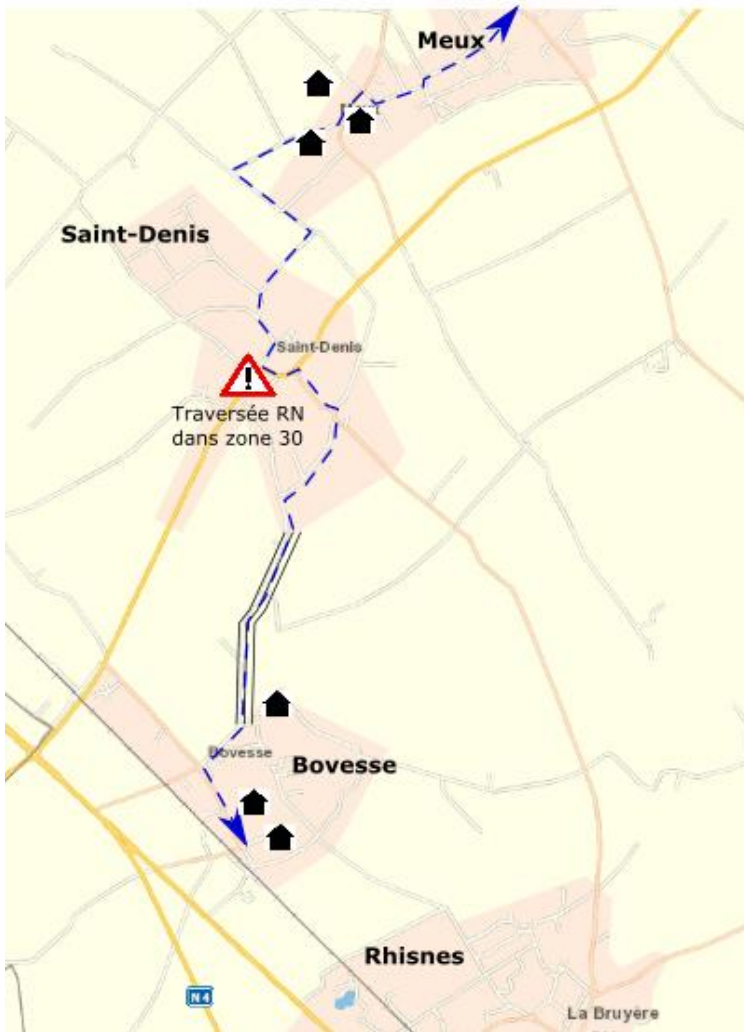
I.12. Promouvoir les alternatives en termes de mobilité (information et communication)

I.13. Baliser les chemins de promenade inventoriés sur la commune

LOCALISATION



1) Liaison Bovesse, Meux, Saint-Denis (5km)



Légende :



Ferme d'intérêt touristique



Point noir identifié par le groupe de travail

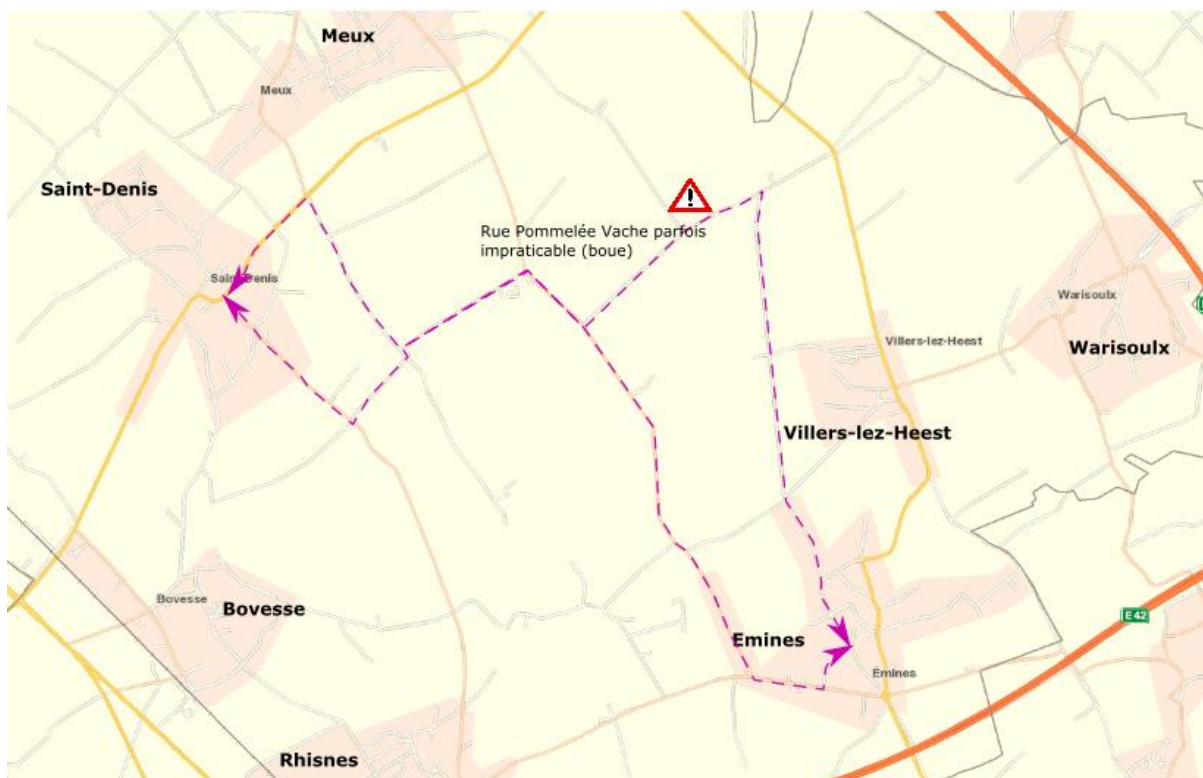


Traversée de paysage rural



Itinéraire modes doux à développer

2) LIAISON SAINT-DENIS, EMINES (7,9KM)



Légende :



Point noir identifié par le groupe de travail voies lentes



Itinéraire modes doux à développer (2 itinéraires possibles)

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Voirie régionale et communale.

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre pour la réalisation de l'étude technique
- Choix du bureau d'étude
- Réalisation de l'étude technique qui comporte l'analyse de la situation existante ainsi que les mesures d'aménagement à mettre en place et une cartographie
- Réalisation des travaux de voirie, de marquage au sol, de sécurisation et de balisage

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input checked="" type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- Par le développement des réseaux de circulation destinés aux modes de déplacement alternatifs à la voiture la commune fait preuve de son engagement dans une politique de mobilité durable. S'agissant de plus de mesures visibles qui portent sur l'espace public, de tels aménagements contribuent au rayonnement de la politique communale vers l'extérieur et assoient son rôle exemplatif en matière de développement durable.
- Le projet contribuera à réduire le nombre de déplacements effectués en voiture, en faveur des modes doux, et permettra ainsi de limiter les émissions de CO² liées à la circulation automobile. Les habitants de La Bruyère seront davantage incités à se déplacer à pied ou à vélo, ce qui contribuera à façonner des gestes de mobilité durable chez les individus.
- Un réaménagement de la voirie qui donne une place aux piétons et aux cyclistes participe à un partage plus égale de l'espace public entre les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).

→ La sécurisation des piétons et des cyclistes est une préoccupation centrale du projet. Un de ses objectifs est de faciliter et de sécuriser les trajets vers les centres de villages pour ces usagers.

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Amélioration de l'infrastructure pour modes doux	Km de voirie avec marquage au sol pour modes doux sur l'itinéraire proposé	Commune	12,9km
Facilitation de l'orientation des usagers modes doux	Nombre de mâts de jalonnement implantés sur l'itinéraire	Commune	20 mâts (10 mats par itinéraire)
Augmentation du nombre de cyclistes et de piétons	Nombre de cyclistes et de piétons circulant sur l'itinéraire	Les comptages pourraient être réalisés dans le cadre d'un projet scolaire sur le thème de la mobilité durable.	5 piétons et 5 cyclistes/heure une journée de temps sec à un point de comptage stratégique

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- PCM
- CGT
- BEP

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Groupe sentiers
- CLDR
- CCATM
- Maison du tourisme du Pays de Namur

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Le PCM prévu dans le cadre de la fiche projet I.10. Elaborer un plan communal de mobilité

ETAT DU DOSSIER

Le groupe de travail voies lentes a réalisé un important travail de préparation du projet par l'identification des itinéraires et l'identification de points noirs sur ces itinéraires.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

L'activation de la fiche aura lieu entre 2020 et 2021.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduction des émissions polluantes par une moindre utilisation de la voiture	Meilleure qualité de l'air dans la commune
Promotion des modes de déplacement durables	Préférence des habitants pour les modes de déplacements alternatifs à la voiture

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation des centres d'activités commerciales par une réduction du trafic automobile qui les traverse	Dynamisation des activités commerciales, de l'HORECA et de toutes les activités liées au tourisme grâce à une clientèle attirée par un environnement urbain plus agréable

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Promotion des modes de déplacement gratuits et accessibles à tous	Une mobilité facilitée pour l'ensemble des habitants de la commune
Réduction des nuisances liées à la voiture dans les quartiers résidentiels	Une meilleure utilisation de l'espace public par les habitants grâce à un cadre de vie plus accueillant
Impact positif sur la santé des habitants lié à l'emploi de modes actifs	/
Un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers	/

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation du patrimoine culturel et naturel de la commune grâce à la promotion de modes de déplacements doux qui invitent à la découverte de son entourage	Conscientisation des habitants de la qualité du bâti et du paysage qui l'entoure

ANNEXES

Vue d'ensemble du réseau d'itinéraires pour modes doux à réaliser dans le cadre du PCDR

